

# M08A

## Vérificateur des EPI contre les chutes de hauteur

**Durée**

Formation initiale : 1 jour/7 h  
Recyclage : 1 jour/7 h

**Nombre de stagiaires par session**

6 maximum

**Objectifs**

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques relatives à la vérification des EPI contre les chutes de hauteur, afin d'effectuer le contrôle périodique obligatoire (tous les 12 mois maximum) en interne.

**Personnes concernées**

Toutes personnes souhaitant acquérir la compétence pour la vérification périodique des EPI.

**Pré-requis**

Maîtrise de la langue française.  
Stage accessible aux débutants ou confirmés.

**Moyens pédagogiques et techniques**

L'organisme de formation mettra en œuvre tous les moyens techniques et humains pour la bonne réalisation de cette action de formation.  
Pour les formations sur site client, celui-ci mettra à disposition du formateur une salle de cours ainsi que les équipements nécessaires au bon déroulement de la partie pratique.

**Sanction de formation et modalité d'évaluation**

Mise en situation des stagiaires - Analyse et actions correctives - Bilan et évaluation individualisée avec validation à la vérification des EPI par la délivrance d'une attestation de formation en fin de stage avec avis du formateur et compétences acquises.

**MAC**

Préconisé tous les 3 ans.

Nota : il est de la responsabilité du chef d'entreprise de s'assurer de l'actualisation des compétences des opérateurs.

**Contenu pédagogique****Module théorique**

- Textes réglementaires européens et nationaux
- Définir les objectifs de contrôle
- Présentation des EPI contre les chutes
- Les normes EPI
- Caractéristique technique des EPI contre les chutes
- Suivi et entretien des EPI, les points de contrôle
- Registre de sécurité

**Module pratique**

- Connaître les différentes familles de produits EPI contre les chutes de hauteur
- Connaître les méthodes de vérification pour les différentes familles de produits EPI contre les chutes de hauteur
- Créer et tenir à jour un registre de sécurité